



Université Clermont Auvergne

- Année universitaire 2025-2026 -

Droit civil 2 (responsabilité civile extracontractuelle et quasi-contrats)

Deuxième année de Licence en droit – Cours de M. François Chevallier

Semaine du 16 au 22 mars.

Séance n°7 : la responsabilité du fait des produits défectueux

I. Premier thème : la réforme du droit des produits défectueux par la directive du 23 octobre 2024

- Document n°1 : J.-S. Borghetti, « D'une directive à l'autre. De la directive 85/374 du 25 juillet 1985 à la directive 2024/2853 du 23 octobre 2024 », *RCA* 2025, n°12, étude 29.
- Document n°2 : L. Vitale, « Les avancées de la directive 2024/2853 du 23 octobre 2024 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux », *RCA* 2025, n°5, étude 5.

II. Deuxième thème : la notion de défectuosité

A. La défectuosité intrinsèque

- Document n°3 : Civ. 1^{ère}, 19 mars 2025, n°23-22.797.

B. La défectuosité extrinsèque

- Document n°4 : Civ. 1^{ère}, 9 juillet 2009, 08-11.073, *Bull. civ. I*, n°176.
- Document n°5 : Civ. 1^{ère}, 16 mars 2022, n°20-19.786, *Bull. civ.*

III. Troisième thème : la preuve de la défectuosité et du lien de causalité entre le défaut et le dommage

- Document n°6 : Civ. 1^{ère}, 22 mai 2008, n°06-10.967, *Bull. civ. I*, n°149.
- Document n°7 : [CJUE, 21 juin 2017, C-621/15, W. c. Sanofi Pasteur.](#)
- Document n°8 : Civ. 1^{ère}, 7 janvier 2026, n°24-12.395, inédit.
- Document n°9 : J. Klein, « L'aménagement de la preuve par la nouvelle directive relative à la responsabilité du fait des produits défectueux », *RTD civ.* 2025, p. 143 et s.

IV. Exercices

- i. Vous ferez la lecture et l'étude de l'intégralité des documents de la fiche. Vous saurez expliquer avec précision ce qu'est une directive européenne, ainsi que le mécanisme du renvoi préjudiciel devant la Cour de justice de l'Union européenne (cf. document n°7).
- ii. Retour du podcast « Le droit en éruption ! ». Lise Jand'heur vous invite à participer à l'émission de la semaine qui s'intitule « La directive du 23 octobre 2024 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux : quelles avancées pour l'indemnisation des victimes ? ». L'émission, d'une durée totale de dix minutes, prendra la forme de questions appelant des réponses brèves, précises et synthétiques.
- iii. Vous rédigerez intégralement le commentaire du **document n°8**.

Bon travail !